



Les Webformations de l'IPCEM s'inscrivent dans le but de soutenir, actualiser les pratiques des acteurs engagés en ETP en leur permettant d'intégrer les dernières données de la recherche.

**ETP  
ET LITTÉRATIE FONCTIONNELLE /  
ORGANISATIONNELLE**  
● **VISIO 8 SEPTEMBRE 2026**

## Convention de formation professionnelle (Articles L. 6353-1 et L.6353-2 du Code du travail)

Pour tous renseignements Tél. **01.42.71.34.02** - E-mail **partenaires@espace-evenementiel.com**

**8 SEPTEMBRE 2026 - VISIOPHONIE - 12H30-13H45**

### I – OBJET, NATURE, DURÉE DE LA FORMATION

L'action de formation entre dans les catégories suivantes :

- Les actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés
- Les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

Prévues à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail.

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, les actions de formation professionnelle mentionnées à l'article L.6313-1 du Code du travail répondent à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation, les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Le bénéficiaire entend participer à la session de formation professionnelle individuelle organisée par

**INSTITUT DE PERFECTIONNEMENT EN COMMUNICATION ET ÉDUCATION MÉDICALE - IPCEM**

50 rue Sabin 75011 Paris - Siret n° 385 332 929 00020 Association déclarée APE 85.59A - Formation continue d'adultes

Déclaration de modification de l'association W751183724 auprès de la Préfecture de police de Paris

Numéro formateur 11 75 48150 75 - Certificat Qualiopi FR090928-1

Intitulé de l'action de formation : **ETP ET LITTÉRATIE FONCTIONNELLE / ORGANISATIONNELLE**

### II – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Le programme détaillé de l'action de formation est à disposition sur le site d'inscription <https://www.espace-e.com/ipcem>

L'établissement et le bénéficiaire attestent avoir pris connaissance du programme détaillé de cette formation, préalablement à la signature de la présente convention et de son règlement. Durée de la formation : 1H15

### FORMATION LE MARDI 8 SEPTEMBRE 2026 EN VISIOPHONIE

Convention

entre l'établissement

Adresse postale

Adresse de facturation

Contact courriel

Qui souhaite que le bénéficiaire

Suive personnellement le cursus de cette formation dans son intégralité.

et IPCEM, organisme de formation.

### III – CONDITIONS FINANCIÈRES

Le coût de cette formation, objet de la présente convention, s'élève à **90 €**

Exonération de TVA au titre de l'article 261-4-4a du CGI)

Le paiement s'effectuera dans les meilleurs délais dès réception de la facture correspondante établie par IPCEM a posteriori de la formation.

#### RIB de IPCEM

Code Banque 30003 | Code Guichet 04063 | Numéro de compte 00037271315 | Clé 09

Domiciliation SG PARIS RIVE DROITE AC4 (04063)

IBAN FR76 3000 3040 6300 0372 7131 509 - Code BIC SOGEFRPP

## IV – MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE

### Moyens

Exposés magistraux – Retour d'expérience - Vidéos commentées – Interaction  
Formation suivie individuellement par le mandant.

### Mise en œuvre

Accès à la formation mardi 8 septembre 2026 - 12h30 - 13h45

## V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

Tests de connaissances avant et après la formation. Gérée directement sur la plateforme dédiée, cette procédure valide l'inscription (avant) et permet la délivrance de l'attestation de formation (après). Le non-retour de ces évaluations ne saurait justifier quelque refus de paiement de la facture de frais de formation.

Évaluations en cours de formation par QCM, QRB, et/ou exercices - Corrections immédiates avec commentaires.

## VI – SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, un **certificat de réalisation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera envoyée à l'établissement à l'issue de la formation.

## VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION

Contrôle continu de connexion.

Ces éléments seront conservés par IPCEM pendant 3 ans dans l'éventualité d'un contrôle a posteriori par les organismes payeurs.

## VIII – NON RÉALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

Il est convenu entre les signataires de la présente convention, que la réalisation totale ou partielle de la prestation de formation ne dépend pas de l'organisme prestataire et ne devra donc aucun remboursement au cocontractant, des sommes perçues si ce dernier ne suit pas la totalité du programme.

En cas de résiliation de la présente convention après le 25/08/26, IPCEM facturera le montant total de la formation.

## IX - FORMALITES

La demande de prise en charge par l'OPCA sera faite directement par le bénéficiaire ou son représentant, la constitution de son dossier et de toute autre démarche administrative ne rentrant pas dans la mission de l'organisme de formation.

## X – LITIGES

En cas de difficulté à la réalisation de ce contrat, le tribunal compétent sera celui de Paris, lieu du siège de l'IPCEM.

le  /  / 2026

### Pour IPCEM

Rémi GAGNAYRE  
Président



50 rue ST Sabin  
75011 PARIS  
Tél. 01 43 14 74 60  
e-mail : info@ipcem.org

Pour

Prénom

Nom

fonction

le  /  / 2026

IMPRIMER

ENVOYER